

15 Mar 2024 -17:22

Appartient à Conseil des ministres du 15 mars 2024

Fedris : campagne de sensibilisation dans le cadre de la prévention contre les accidents de travail

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi créant un cadre légal pour la campagne de sensibilisation de Fedris destinée à informer les employeurs quant à l'importance d'une politique de prévention en matière d'accidents de travail.

Les entreprises qui présentent un risque aggravé de manière disproportionnée par rapport aux autres entreprises du même secteur sont redevables d'une contribution forfaitaire à verser à leur assureur ou à Fedris lorsqu'un institut de prévention a été désigné. Cette somme est ensuite affectée à la prévention dans l'entreprise en question.

En marge de cette détection des entreprises présentant un risque aggravé, Fedris organise une campagne de sensibilisation afin d'informer au mieux les entreprises concernées et de les inciter à prendre des actions de prévention et ce, afin d'éviter que la situation ne s'empire et qu'elle ne résulte finalement en une situation de risque aggravé.

Concrètement, une lettre de sensibilisation est envoyée aux employeurs qui ne satisfont pas aux conditions pour être en risque aggravé mais dont les statistiques sont suffisamment inquiétantes que pour attirer leur attention sur le fait qu'ils pourraient rejoindre cette situation.

L'avant-projet de loi inscrit la campagne de sensibilisation de Fedris dans la loi sur les accidents de travail. La campagne s'inscrit donc dans un cadre légal.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi portant rétablissement de l'article 58, § 1er, 15° de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be